Cinquantième année. - N ° 135 A 17 et 18 juillet 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 218

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

811 846 096 RCS Toulouse.
PH INNOVATION.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 30000.00 EUR.
Adresse : 17 bis, rue Saint-Hilaire, 31000 Toulouse.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE TARATATA 50 - Société par actions simplifiée au capital de 4.730 euros - Siège social : PLACE NAPOLEON 31800 SAINT GAUDENS - 791.954.050 RCS TOULOUSE - ET - PH INNOVATION - Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 30 000 euros - Siège social : 17 bis rue Saint-Hilaire 31000 TOULOUSE - 811.846.096 RCS TOULOUSE - AVIS DE PROJET DE FUSION - Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT GAUDENS du 29/06/2017, La société PH INNOVATION société par actions simplifiée au capital de 30.000 € dont le siège social est 17 bis rue Saint-Hilaire 31000 TOULOUSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 811.846.096 RCS TOULOUSE et la société TARATATA 50, société par actions simplifiée au capital de 4.730 euros, dont le siège social est Place Napoléon 81800 SAINT GAUDENS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 791.954.050 RCS TOULOUSE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PH INNOVATION par la société TARATATA 50. La société PH INNOVATION ferait apport à la société TARATATA 50 de la totalité de son actif, soit 24.274,92 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 4.435,64 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 19.839,28 euros, arrondis à 19.800 euros. En rémunération de cet apport net, 990 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société TARATATA 50 à titre d'augmentation de son capital social de 990 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 18.810 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 3,3 actions de la société TARATATA 50 contre 1 action de la société PH INNOVATION. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2017 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société PH INNOVATION depuis le 1er janvier 2017 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TARATATA 50. La société PH INNOVATION sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux

de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE au nom des deux sociétés le 12.07.2017..

